

Délibération 2021 / 10-05

L'an deux mil vingt et un, le mardi douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mr Anthony BUYS, Jean-Jacques BORD, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Mme France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU, Claudine DAURY-NEYRET, Jean-François CHAMPEAU. Cédric LECOMTE, Arnaud PICOUT

Etaient absents : M. Jacques FAURE (Procuration à Mr Raymond RABETEAU), Mr Didier LASSECHERE (Procuration à Mme Claudine DAURY).

Secrétaire de séance : Mr Arnaud PICOUT

* * * * *

DEMANDE DE SUBVENTION POUR EQUIPEMENT NUMERIQUE A L'ECOLE PRIMAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29 concernant les attributions du Conseil Municipal ;

Considérant que dans le cadre du Plan de Relance, l'Etat lance un appel à projets centré sur le 1^{er} degré qui vise à assurer un égal accès au service public de l'éducation ;

Considérant que son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles primaires en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base,
- Les services et ressources numériques, objets du présent appel à projets,
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Considérant qu'un dossier a été déposé sur la plateforme pour une dépense totale de 4 000.00 € T.T.C. ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Confirme le dépôt d'une candidature dans le cadre de cet appel à projets ;

Valide le plan de financement suivant :

	Montant TTC
Subvention Etat – Volet Equipement	2 800.00 €
Subvention Etat – Volet Services	66.00 €
Commune	1 134,00 €
Total	4 000.00 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROYÈRE DE VASSIVIÈRE

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 023-212316509-20211012-20211005-DE

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante si le projet de la commune est retenu ;

Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention dans le cadre du plan de relance ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, le 12 octobre 2021

Le Maire,

Raymond RABETEAU

